



Conseil général de Brot-Plamboz

PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 27 mai 2024 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

Président : M. Pierre-Eric Jacot, président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.
3. Comptes 2023 :
 - a) présentation des comptes ;
 - b) rapport de la Commission financière.
4. Règlement communal sur les finances :
 - a) présentation du règlement ;
 - b) rapport de la Commission financière.
5. Révision du plan d'aménagement local (PAL).
6. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

1. Appel

Douze membres du Conseil général sont présents.
Sont excusés : M^{me} Noémie Grezet et M. Mickaël Ducommun.

2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Le procès-verbal du 11 décembre 2023 est accepté sans aucune modification, à l'unanimité des membres présents.

3. Comptes 2023

a) Présentation des comptes

L'administratrice communale présente les tableaux des comptes 2023 conjointement avec le rapport du Conseil communal.

En résumé, les comptes de l'exercice 2023 se présentent ainsi :

<u>Compte de résultats</u>	Fr.
Charges d'exploitation :	1'222'225.25
Revenus d'exploitation :	– 1'051'361.48
Résultat des activités d'exploitation :	<u>170'863.77</u>
Résultat provenant de financements :	– 10'736.30
Résultat extraordinaire :	– 38'240.—
Total du compte de résultats / <u>Excédent de charges</u> :	<u><u>121'887.47</u></u>

Les impôts généraux ont diminué de Fr. 94'432.54 par rapport à l'exercice 2022. C'est pourquoi Fr. 28'000.— ont été prélevés au bilan sur la réserve de politique conjoncturelle afin d'un peu réduire le déficit qui aurait été de Fr. 149'887.47.

<u>Compte des investissements :</u>	Fr.
Total des dépenses :	16'623.45
Total des recettes :	—.—
<u>Investissements nets :</u>	<u>16'623.45</u>
<u>Compte du bilan :</u>	Fr.
Total des capitaux propres au 31 décembre 2023 :	<u>- 2'535'386.63</u>

Aucune question n'est posée par rapport aux comptes 2023.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret, président de la Commission financière, prend la parole pour la ladite commission qui s'est réunie le mercredi 24 avril dernier. Les comptes 2023 ont été bien expliqués et la Commission financière les a adoptés à l'unanimité et demande au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte les comptes 2023 et son arrêté, à l'unanimité des membres présents.

Avant de prendre le point suivant de l'ordre du jour, l'administratrice, suite à la demande d'un membre de la Commission financière, a effectué des calculs par rapport à la diminution de la consommation de l'éclairage public depuis qu'il est éteint la nuit entre minuit et 5 h du matin. Entre 2022 et 2023, sur 365 jours, on constate une diminution de 2'395 kWh qui correspond à -26,54%. Il est demandé à combien d'économie sur une année cela correspond en dépenses. L'administratrice regardera pour la prochaine séance.

Dans le cadre de la réduction de la consommation d'électricité des collectivités publiques (pour notre commune : maison communale, abri PC et éclairage public), le canton demande que l'on arrive à -20% de consommation en 2030 par rapport à l'année de référence qui est 2020. Nous avons déjà plus qu'atteint cet objectif en remplaçant le déshumidificateur dans l'abri PC et en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit.

4. Règlement communal sur les finances

a) Présentation du règlement

L'administratrice présente sur le rapport du Conseil communal les modifications qui ont été apportées par rapport à l'ancien règlement.

Aucune question n'est posée au sujet de ce règlement communal sur les finances.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret rapporte que tout a bien été expliqué au sujet du règlement sur les finances à la Commission financière qui l'a accepté à l'unanimité et propose au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte le règlement communal sur les finances, à l'unanimité des membres présents.

5. Révision du plan d'aménagement local (PAL)

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal.

Chaque membre du Conseil général avait reçu avant la séance par courriel un lien où se trouvent tous les documents du PAL.

M. Nicolas Jeanneret et l'administratrice donnent quelques explications par rapport au déroulement compliqué de cette révision et quelques informations au sujet des quelques modifications apportées par rapport au plan d'aménagement local actuel. Après parution dans la Feuille officielle pour un éventuel référendum, il y aura une mise à l'enquête publique de 30 jours pour ce PAL qui paraîtra dans la Feuille officielle et Arcinfo. Cela se trouvera également sur le site internet de la commune avec tous les documents du PAL.

Le Conseil général accepte le dossier de révision du plan d'aménagement local (PAL) et son arrêté, à l'unanimité des membres présents.

6. Divers

- M. Nicolas Jeanneret parle de l'école. C'est un peu compliqué pour la prochaine rentrée car il y aura trop d'enfants en 8^e Harmos. Certains élèves domiciliés à La Sagne devront se rendre à La Chaux-de-Fonds et auront ainsi la possibilité de rentrer à midi. Cela devrait jouer. Par la suite, ça se compliquera car le lycée durera quatre ans mais la 11^e harmos sera comprise dedans. Les élèves qui iront au lycée feront donc 10 ans d'école obligatoire et les élèves qui effectueront un apprentissage en feront 11.
- M. Didier Sonderegger n'a pas grand-chose à dire au sujet de la forêt. Il y a du bostryche. On verra ce qu'on fera.
Pour les déchets, il y aura une nouvelle benne pour les cartons à la déchetterie.
- M. Nicolas Ducommun explique que le Conseil communal a rencontré un employé du Service des ponts et chaussées qui est venu expliquer les travaux de réfection qui seront effectués sur la route Le Haut-de-la-Côte – Les Petits-Ponts. Cette route sera élargie et le tapis sera complètement refait. Cette année, le bout depuis Le Haut-de-la-Côte – Brot-Dessus sera élargi. Ils n'avaient pas encore regardé avec les propriétaires concernés par l'élargissement mais prendront le plus possible leur terrain. C'est une petite emprise, donc une mise à l'enquête publique n'a pas été nécessaire pour ces travaux. La deuxième étape sera l'élargissement et le tapis depuis la sortie de Brot-Dessus jusqu'aux Petits-Ponts et la troisième étape concernera le village de Brot-Dessus. Selon M. Christophe Perret, cela prendra plus de temps par rapport aux passages pour grenouilles qui devront être réalisés à certains endroits. Une étude sera effectuée en parallèle de ces travaux pour l'aménagement des traversées de Brot-Dessus et des Petits-Ponts. L'Etat aimerait mettre les traversées des villages à 30 km/h. On devra également effectuer des travaux pour que les éclairages sur les passages pour piétons s'allument si quelqu'un veut traverser. Par contre, avec une limitation à 30 km/h, cela ne serait pas obligatoire. Il faudra bien réfléchir pour les aménagements des traversées des villages et ne pas réaliser des infrastructures qui ne jouent pas ailleurs. M. Ralph Grobe pense qu'il faudra peut-être également prévoir des conduites pour l'eau potable. De toute façon, l'étude des aménagements pour les traversées de Brot-Dessus et des Petits-Ponts sera présentée au Conseil général.
- M. Pierre-Yves Nicolet relève que par rapport aux travaux actuels effectués le long de Petit-Martel, il y a beaucoup de circulation sur la route Plamboz – Les Petits-Ponts et les bords de la chaussée se dégradent déjà. M. Nicolas Ducommun dit qu'il faudra envoyer un courrier au Service des ponts et chaussées pour les rendre attentifs à ce problème, leur demander de surveiller l'état de la route et la réparer si nécessaire. Ce problème sera d'ailleurs à discuter avec le canton lors de la remise de cette route à notre commune.

- M. Ralph Grobe explique que lors du dernier relevé de l'eau, il y avait déjà une diminution de perte de 26% à 14% depuis que les travaux ont été réalisés au Rondel. Cela devrait encore s'améliorer.

Il informe que M. Michel Currit a démissionné, pour la fin de l'année, de son poste de préposé au service des eaux après 35 ans de bons services et qu'un papillon sera distribué à la population d'ici peu dans la commune pour la mise au concours de ce poste. Alors, ceux que ça intéresse de procéder aux relevés des compteurs d'eau dans le secteur communal quatre fois par année pourront le contacter.

- M. Philipp Gehri participe à deux séances par année pour les pompiers (SISMN) et la protection civile (OPCMN). Ils expliquent, lors de ces séances, tout ce qu'ils font.

Il participe également aux séances de la Commission touristique d'animation et de gestion de projets des Montagnes neuchâteloises (CAPMN). Dans le cadre de cette commission, ils décident de soutiens financiers pour certaines manifestations qui se déroulent dans les Montagnes neuchâteloises comme par exemple le Slow-Val qui aura d'ailleurs lieu cette année.

M. Pierre-Eric Jacot remercie chacun d'avoir siégé durant cette législature et remercie également ceux qui nous quittent.

Comme la parole n'est plus demandée, la séance est levée à 21 h 40.

Après la séance, une collation est servie pour marquer la fin de la législature 2020-2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le/la secrétaire :

Le/la président/e :